

Mutinerie à la maison d'arrêt de St-Quentin



Tout autour de la prison, la foule attendit de longues heures pour assister au dénouement de cette révolte. (Ph. « A.N. »)

Le film chronologique des événements

10 h 30. — La section des mineurs, qui purgent actuellement une peine à la maison d'arrêt, et sont en promenade dans la cour, refusent de réintégrer leurs cellules. Comme ils l'avaient fait la veille, ils manifestent bruyamment. Sous leur pression, les gardiens quittent les lieux de détention.

10 h 40. — La fièvre monte dans l'établissement pénitentiaire. Les vingt-sept mineurs prennent tout ce qui leur tombe sous la main et s'attaquent à la porte donnant accès à la prison. Une fois dans la place, ils se mettent en devoir de libérer leurs cent sept camarades. Dans le même temps, tout en ouvrant ou en forçant des geôles, ils cassent tout ce qui leur tombe sous la main. Dans la rue, leurs hurlements alertent les badauds.

11 heures. — L'alerte générale est donnée. Très vite, quelques gardiens sont sur place. Ils sont bientôt rejoints par des C.R.S. et

des gendarmes. Avec les gardiens de la prison, les représentants de l'ordre sont une quarantaine environ.

11 h 10. — Tandis qu'un fracas de vitres brisées et de coups sourds se fait entendre sans désespérer, de la fumée jaillit sous un toit. On saura plus tard que quelques détenus ont tenté de mettre le feu à la maison d'arrêt à l'aide d'une colle spéciale qu'ils utilisent pour fabriquer des casquettes en papier. Par chance, d'autres prisonniers ont rapidement circonscrit le sinistre.

M. Thomas, procureur de la République, est sur place avec Mlle Claude, juge de l'application des peines, et M. Champagne, commissaire de police, chargé des premières mesures d'ordre. Ils sont rejoints par M. Brunon, préfet; M. Bouton, commissaire central de Saint-Quentin par intérim; M. Hénoque, secrétaire en chef de la sous-préfecture; M. Péry, lieutenant des sapeurs-pompiers.

Plus tard, arrivent encore MM. Braconnier, sénateur-maire; Blériot et Leroux, conseillers généraux.

11 h 15. — Un dispositif de sécurité est mis en place autour de la prison : voitures de police et de gendarmerie, grande échelle des pompiers et camions contre l'incendie. Les premiers prisonniers font leur apparition sur les toits, haranguant la foule et plus spécialement les journalistes reconnaissables à leurs appareils photographiques.

11 h 20. — Deux des mutins, Odiot et Lelong, à cheval sur le mur d'enceinte, entament des pourparlers avec M. Thomas. Ils veulent qu'une suite favorable soit donnée à leurs revendications : cellules plus propres, w.-c. individuels, une justice plus rapide, des « parloirs » plus longs avec leurs visiteurs, surtout si ceux-ci viennent de loin; du travail mieux rémunéré; un acheminement plus rapide de leur courrier; des visites médicales plus nombreuses; un coiffeur compétent, etc.

M. le procureur de la République tente de leur faire entendre raison en leur expliquant que leur sort s'améliorera certainement à la suite du conseil des ministres qui se tient précisément à la même heure. En pure perte.

Les révoltés réclament les représentants de la presse auxquels ils répètent l'ensemble de leurs revendications.

12 h 20. — Odiot et Lelong avisent les autorités : « Nous redeviendrons calmes et nous réintégrerons nos cellules lorsque nous aurons en mains une lettre de M. le préfet certifiant que nous ne subissons aucun transfert. » Lelong ajoute : « Vous avez ma parole. J'espère que les autres m'écouteront. »

Mlle Claude, juge de l'application des peines : « Comment voulez-vous qu'on ne vous transfère pas si vous avez tout cassé à l'intérieur ? »

12 h 25. — On apprend que dix-huit hommes du quartier C, c'est-à-dire exerçant divers travaux à l'intérieur de la maison d'arrêt, tels que le secrétariat, l'entretien, la bibliothèque, la comptabilité se sont barricadés dans la cuisine avec le chef de

des toits de la prison; pour être objectifs, il nous faut reconnaître que très rares sont ceux qui tiennent avec les insoumis; on leur lance toutes sortes d'épithètes...

15 heures. — Le sénateur-maire, à nouveau, incite les prisonniers à se calmer : « Tout à l'heure, les lances des pompiers vont entrer en batterie, vous risquez de glisser et de vous tuer, je ne répons plus de rien. »

15 h 20. — A nouveau, Lelong, qui joue les médiateurs, certifie qu'il a la parole de ses camarades : « Tout rentrera dans l'ordre à 16 heures. »

Les rires, les sifflements, fusent à nouveau de la masse des badauds, toujours plus nombreux.

Les renforts sont arrivés, les détenus peuvent voir les gendarmes s'équiper pour l'affrontement qui se prépare; des insultes, puis quelques tuiles, volent dans les airs.

dans sa cellule. Il était resté enfermé et avait attendu tranquillement que tout se termine.

M. Braconnier insiste : « Dépêchez-vous, il est encore temps. » Un homme crie aux révoltés : « Rentrez, vous voyez tout ce que vous avez sur le dos (Il fait allusion aux nombreux gendarmes casqués et arrivés); pauvres fous, vous êtes menés par des individus qui ont, eux, cinq ans de prison à faire. »

Un autre clame : « J'ai fait sept ans, j'ai payé ma dette à la société, faites comme moi ! »

15 h 35. — Une lance des sapeurs-pompiers entre en action pour déloger les irréductibles qui sont sur les toits. Les autres, après avoir jeté sans conviction quelques dernières tuiles entrent dans les locaux pénitentiaires. De l'extérieur, il semble que les représentants de l'ordre investissent assez facilement les lieux.

15 h 40. — Tout est calme, M. le préfet et les autorités citées précédemment entrent dans la prison.

15 h 45. — La grande majorité des manifestants a regagné ses cellules. Seuls, sont réfugiés sous les combles, vingt-sept mineurs; peut-être ceux qui avaient déclenché l'action. Peu après, ils se rendent et sont mis en geôle à leur tour.

Reportage de
Jean CAMBRELIN
et Alain COLLET



L'heure « H » est proche : le commandant Blanchard explique au Préfet comment la Maison d'Arrêt sera investie par ses hommes. (Photo « L'Aisne Nouvelle »)

prendra aucun engagement.

Pendant un long moment, les détenus se déchainent à nouveau sur tout ce qui leur tombe sous la main. Les hurlements fusent. L'un des prisonniers crie : « Envoyez-nous un médecin, nous avons des blessés. »

Dans la foule, massée aux environs et retenue par des barrières de sécurité, on entend des sifflements.

13 h 10. — Lelong annonce qu'une bonne vingtaine de cellules ont été mises à sac.

13 h 30. — Les hommes enfermés dans la cuisine demandent qu'on refoule leurs assaillants.

15 h 30. — Une voiture de police, munie d'un haut-parleur, fait le tour de la prison, lançant les trois sommations annoncées par le préfet : « Rentrez dans vos quartiers, les forces de police vont pénétrer à l'intérieur de la prison. »

15 h 32. — Plusieurs grandes échelles sont installées, les gendarmes, bombes lacrymogènes au ceinturon et armés de leurs fusils, entrent dans la maison d'arrêt.

Aucune évasion n'est enregistrée. Par contre, les gendarmes découvrent un homme, seul



Les gardiens constatent l'étendue des dégâts qui sont cependant moins graves qu'on aurait pu le supposer. (Photo « A.N. »)

LES CONDITIONS DE DETENTION A LA MAISON D'ARRÊT DE ST-QUENTIN

L'un des gardiens avec qui nous avons pu nous entretenir un certain temps nous a donné quelques renseignements sur les conditions de vie des détenus de la prison de Saint-Quentin. Nous les livrons en toute objectivité à nos lecteurs.

D'après ce gardien, la discipline intérieure était particulièrement souple et cet établissement pénitentiaire était celui qui avait, jusqu'ici, accordé le maximum de remises de peines. C'est ainsi, par exemple, que les prisonniers condamnés à plus de trois mois d'emprisonnement bénéficiaient de sept jours de remise toutes les quatre semaines. De plus, arrivés à la moitié de leur peine, tous les détenus pouvaient bénéficier de permissions. Il suffisait qu'ils aient un lieu d'hébergement facilement contrôlables. Ils partaient ainsi 24, 48 heures, voire 72 heures, suivant la durée de leur voyage et l'éloignement de leurs hôtes.

Il semble également que ceux que nous avons vu manifester n'étaient guère privés au point de vue nourriture. Qu'on en juge par

les menus que nous reproduisons ci-après.

Hier midi, étaient prévus pour leur déjeuner : concombres, foie et pommes de terre sautées, plus fruits. Le tout arrosé d'eau. Ceux qui l'auraient pu avaient, comme toujours, la possibilité de se payer un demi-litre de bière.

Chaque jour le menu changeait. Le soir, il n'était jamais le même que le midi. C'est ainsi qu'aux environs de 19 heures, les emprisonnés pouvaient dîner généralement d'un potage ou de crudités, de pâtes au gratin ou de haricots en salade et de fruits.

Le 14 juillet, à 12 heures, ils avaient même bénéficié d'une tranche de jambon accompagnée de cornichons; de lapin au vin blanc et de frites, de salade, de pâtisseries et d'un café.

Le soir, une tranche de bœuf suivie d'une jardinière et de salade avait terminé ces repas de fête.

Des déjeuners ou dîners comme beaucoup de pauvres gens n'en font pas!

LE CONSEIL DES MINISTRES APPROUVE LE PROJET DE REFORME PENITENTIAIRE

A la suite du conseil des ministres d'hier, au cours duquel des principales tâches, mais sur